Laboratoire des énergies renouvelables · Cas fictif · 25 novembre 2026

Manuel de l'employé

Vacances annuelles payées

À la date de référence, une personne ayant moins de trois ans de service reçoit trois semaines de vacances par année. À partir de trois ans de service, elle reçoit quatre semaines.

Congés personnels

Chaque personne dispose de deux jours de congé personnel payés par année. Tous les postes ont une semaine normale de cinq jours de sept heures.